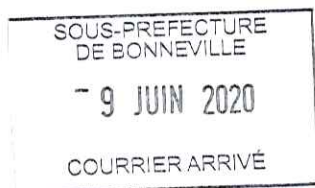


Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15



Commune de MORILLON

Séance du 28 mai 2020

Date de la convocation
20.05.2020
Date d'affichage
20.05.2020

L'an deux mille vingt, le 28 mai à 17 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle ASEM, sous la présidence de
M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M.
BOUVET Jérémie, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. CLERENTIN Raphaël, M. CONVERSY Eric,
Mme DUNOYER Marie, M. GIRAT Martin, Mme LENOIR-DENARIE Karine, Mme PEREIRA Jocelyne, M.
PINARD Jean-Philippe, M. POLONIA Alexi, Mme REVEL Béatrice, M. SERAPHIN Gilles, M. VUILLE
Bertrand.

A été nommé secrétaire de séance : DUNOYER Marie

Délibération n° 2020.31

Objet de la délibération

DELIBERATION POUR L'ELECTION DES ADOINTE AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération n° 2020.30 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint

Se porte candidat : M. Raphaël CLERENTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
 - bulletins blancs ou nuls : 1 bulletin blanc
 - suffrages exprimés : 14
 - majorité absolue : 08
- M. Raphaël CLERENTIN a obtenu 14 voix.

M. Raphaël CLERENTIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) Premier adjoint au maire.

- Election du deuxième adjoint :

Se porte candidate : Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1 bulletin blanc
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE a obtenu 14 voix.

Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjointe au maire.

- Election du Troisième adjoint :

Se porte candidate : Mme Stéphanie BOSSE-BRISCHOUX

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1 bulletin blanc
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

Mme Stéphanie BOSSE-BRISCHOUX a obtenu 14 voix.

Mme Stéphanie BOSSE-BRISCHOUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième adjointe au maire.

- Election du Quatrième adjoint :

Se porte candidat : M. Bertrand VUILLE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1 bulletin blanc
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

M. Bertrand VUILLE a obtenu 14 voix.

M. Bertrand VUILLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :